



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travail, emploi et formation professionnelle : services extérieurs

Question écrite n° 10766

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les services de l'inspection du travail dans le département de la Seine-Saint-Denis. En effet, un projet en cours d'élaboration prévoit la suppression d'une section et d'un poste d'inspecteur. Ce remodelage n'est pas acceptable car les services extérieurs du ministère du travail sont actuellement surchargés ; de plus, le développement et l'implantation de nouvelles entreprises dans le nord-est du département imposent la création d'un nouveau poste. Mais, phénomène plus grave, la législation du travail est remise de plus en plus souvent en cause par le patronat ; réduire les moyens de cette administration favoriserait la multiplication des atteintes aux droits et aux libertés dans les entreprises. En conséquence, elle lui demande d'agir dans le sens du maintien des structures actuelles et de la création d'une douzième section.

Texte de la réponse

Reponse. - La direction départementale du travail et de l'emploi de la Seine-Saint-Denis comptait en 1986 onze sections d'inspection du travail. A la suite des dix-sept suppressions de postes d'inspecteurs du travail décidées dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1987, il a été inévitable de réduire le nombre des sections d'inspection du travail. Une étude a alors été effectuée par l'inspection générale du travail et de la main-d'œuvre pour déterminer, en fonction de critères objectifs, les départements dans lesquels devraient être opérées ces réductions ; c'est ainsi qu'un poste a été effectivement retiré, des 1987, à la direction départementale du travail et de l'emploi de la Seine-Saint-Denis, laquelle demeure, avec dix sections, dans la moyenne des départements quant à la charge de travail unitaire des sections d'inspection du travail. Le problème qui se pose maintenant est en fait moins celui du nombre d'inspecteurs du travail affectés en Seine-Saint-Denis que celui du redécoupage géographique des sections d'inspection, à la fois pour tenir compte de la diminution d'une unité du nombre des inspecteurs et des déséquilibres apparus entre les sections selon leur découpage actuel.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10766

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1989, page 1349